



Commission d'évaluation  
de l'enseignement collégial

RAPPORT D'ÉVALUATION

**Plan stratégique actualisé 2019-2024**

**du Cégep Beauce-Appalaches**

Juin 2021



Québec, le 26 août 2021

Madame Caroline Bouchard  
Directrice générale par intérim  
Cégep de Beauce-Appalaches  
1055, 116<sup>e</sup> Rue  
Saint-Georges (Québec) G5Y 3G1

**Objet : *Plan stratégique 2019-2024 actualisé***

Madame la Directrice générale par intérim,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 22 juin 2021, de la version actualisée du *Plan stratégique 2019-2024* du Cégep de Beauce-Appalaches adoptée par son conseil d'administration le 25 février 2021. Lors de l'évaluation de la version précédente du plan, en janvier 2020, la Commission avait jugé que celui-ci était partiellement conforme et qu'il ne comprenait pas tous les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. La Commission avait alors formulé deux recommandations. Premièrement, elle recommandait au Cégep « d'élaborer et de rendre disponible aux étudiants et à son personnel un document expliquant son plan de réussite ». Deuxièmement, la Commission recommandait au Cégep « d'inscrire dans son plan stratégique, pour chacun des objectifs stratégiques, incluant ceux relatifs au plan de réussite, les indicateurs et les cibles qui lui permettraient d'apprécier la progression vers leur atteinte et de rendre public le plan actualisé ».

En ce qui concerne la première recommandation, la version actualisée du plan se trouve sur le site Internet du Cégep. On y retrouve aussi une version synthèse du plan. Le site Internet comporte également une page *Aide à la réussite* dans laquelle on fait référence au plan de réussite et où sont proposées les mesures d'aide à la réussite pour les étudiants. Le Cégep utilise en outre différents moyens pour publiciser les mesures d'aide, notamment des affiches, l'agenda étudiant, les réseaux sociaux et le portail électronique. La Commission considère toutefois que le Cégep gagnerait à clarifier, pour les étudiants, les liens entre ces mesures d'aide et les objectifs du plan de réussite. La recommandation est néanmoins levée.

Pour ce qui est de la deuxième recommandation, dans sa correspondance transmise en février 2021, le Cégep explique avoir modifié son plan après avoir procédé à sa révision, notamment pour prendre en compte le contexte de la pandémie. Le Cégep a ainsi réduit le nombre d'objectifs et clarifié ses cibles et ses indicateurs. La première orientation, qui représente le plan de réussite, passe de 4 objectifs à 3. Les deuxième et troisième orientation s'allègent aussi chacune d'un objectif. La lettre du Cégep est accompagnée d'un tableau présentant les 14 objectifs du plan, accompagnés d'indicateurs et de cibles. La Commission estime que les indicateurs et les cibles proposés devraient permettre au Cégep de témoigner annuellement de la progression de ses objectifs. Elle lève donc la recommandation.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission juge que le *Plan stratégique 2019-2024* du Cégep de Beauce-Appalaches est maintenant **conforme** aux dispositions de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*. Par ailleurs, la Commission considère désormais que le plan **est de qualité et qu'il comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité**.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale par intérim, mes salutations distinguées.

La secrétaire générale,

***Original signé***

Nathalie Savard

c. c. M. Jean-Philippe Vachon, directeur des études